



Cernex le, 24 mars 2016

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Lors de la dernière lettre de Cernex, je vous informais que suite à la démission de 5 élus au sein de notre Conseil Municipal, une élection complémentaire serait organisée et dans ce cadre les dates du 3 avril pour le premier tour et le 10 avril pour le deuxième ont été arrêtées afin de pouvoir remplacer les démissionnaires.

Cette élection doit permettre de pourvoir les mandats vacants au sein du Conseil Municipal et donnera de fait une meilleure visibilité aux élus dans l'action municipale.

Dans ce cadre et contrairement aux élections de 2014, vous avez la possibilité d'apporter un vote qui ne soit pas uniquement basé sur une profession de foi ou sur un(e) candidat(e) faisant partie de vos connaissances. Vous avez maintenant la possibilité de voter à la lumière d'informations devenues accessibles. Ce vote étant essentiel dans le cadre de la bonne gouvernance de notre commune, je me permets de vous rappeler quelques éléments significatifs ayant eu un impact sur nos actions depuis le début de mon mandat.

Comme vous le savez, nous avons passé à Cernex, les 2 années probablement les plus critiques de notre histoire contemporaine. Après un constat amer au lendemain des élections de 2014, le déni de réalité n'était pas envisageable et il était alors nécessaire d'agir en tant qu' élu responsable; en cela j'ai été accompagné par l'ensemble du Conseil Municipal actuel. De ce fait, il est évident que, même m'étant présenté sur la liste de la municipalité précédente, mes décisions de Maire se sont retrouvées éloignées, par obligation, de mes positions de candidat.

Par plusieurs courriers d'information que je vous ai précédemment envoyés, vous avez pu constater que nos difficultés financières actuelles viennent principalement d'une incompréhension antérieure des obligations générales d'une commune. Ainsi, à ce jour, toutes les délibérations budgétaires de notre mandat ne sont que la conséquence des engagements de l'ancien mandat.

Pour comprendre comment nous avons pu en arriver là, il est important de relever les risques consécutifs au mode de gestion précédent, dont je peux vous donner quelques exemples: les travaux de la Mairie/salle polyvalente ont été lancés sans avoir bouclé le budget de financement tout en minorant le délai de remboursement de la TVA, et en baissant nos revenus propres. Certaines dépenses courantes de la Commune étaient incongrues (ex : achat d'un logiciel de gestion du cimetière

à 5'150€), voire excessives et donc perfectibles. Ainsi, cette approche de gestion des nombreux projets 2008-2014 a généré des dettes significatives (plus de 99 % de la dette globale actuelle) et induira dans le temps encore de la dette complémentaire comme par exemple : l'achat du futur local commercial au rez-de-chaussée des immeubles du centre du village, les travaux de remise en état de l'intérieur de l'église ainsi que de ses extérieurs, l'aménagement des espaces verts et des parkings des logements sociaux, les parkings insatisfaisants de la place de la Mairie. Nous pouvons observer que ce type de gouvernance était considérablement éloignée d'une gestion prudentielle, nécessaire, voire obligatoire pour une petite commune comme la nôtre.

Les caractéristiques de la gouvernance antécédente ont été un élément critique qui a diminué fortement notre capacité d'agir pour la gestion de nos infrastructures et pour les services à la population.

Cela a aussi généré, dès le début de notre mandat, des situations problématiques ou conflictuelles. Ainsi, il apparaît que certains engagements légaux de notre commune ont été effectués de manière approximative, manifestement par la faible compréhension de leur portée et du cadre légal qui leur est associé: je vous rappelle l'imbroglio consécutif à la convention bungalow de l'école avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dont le point de départ est une convention qui n'aurait pas dû exister. La Commune aurait dû prendre ses responsabilités de compétence périscolaire et aménager son espace dédié en même temps que les travaux de la place du village ou prioritairement à ces dits travaux; des problématiques similaires sont consécutives à notre adhésion volontaire au syndicat mixte de la Maison du Salève, pour laquelle il n'y a pas eu de définition de besoin et qui génère et générera des coûts annuels croissants sans possibilité crédible de retrait, mais aussi dans un autre sujet, la perte de notre licence IV communale.

Ce lourd héritage nous a tous, les conseillers municipaux et moi-même, mis dans une position très inconfortable vis-à-vis de vous, citoyens, et cela génère encore une importante incompréhension pour nombre d'habitants et une frustration pour les élu(e)s et, en ce qui me concerne, j'ai également reçu plusieurs lettres anonymes d'insultes et de menaces.

Pour redresser la situation, depuis 2014, nous avons souvent dû tenir des positions plus que difficiles vis-à-vis des organismes financiers, des syndicats intercommunaux et des administrations publiques. Cette approche n'a jamais été une orientation politique, elle nous a été imposée par les circonstances.

Par les efforts consentis par nos concitoyens, par la recherche de moyens de revenus supplémentaires sans augmentation d'impôts, par la diminution des frais de fonctionnement abscons ainsi que par le report de tous les nouveaux investissements, ce Conseil Municipal a pu, en deux ans de mandat, réaliser une épargne de fonctionnement de 1'107 018 €, nous permettant de nous extraire de notre précarité financière et de nous hisser dans les normes nationales, mais toujours en deçà des ressources financières des communes environnantes.

Comme vous le savez, ma position est très claire quant à la nécessité de rendre des comptes moraux et financiers à notre population sur l'ensemble de nos actions et sur le bien-fondé de l'utilisation des deniers publics. Le virage à 180° de la planification financière de la Commune a été une obligation et non un choix délibéré du Maire.

Par contre, les valeurs d'intégrité, de responsabilité, de respect du bien commun et d'investissement personnel sont bien de ma volonté.

Dans le cadre de ces élections et en tant que Maire, je me suis interdit de présenter une liste afin que la dimension partisane n'influence pas la démarche démocratique de notre élection complémentaire.

Dans ce contexte, il me semble nécessaire que les nouveaux élu(e)s s'inscrivent dans ces valeurs, partagées par le Conseil Municipal actuel.

Il me semble également important de rappeler que le fait d'être un élu communal ne peut être ni une promotion statutaire, ni un levier politique permettant de développer des intérêts personnels, ni une fonction de lobbyisme pour un groupe d'influence, mais demande au contraire un important investissement personnel et professionnel nécessitant de la rigueur et de l'éthique pour le bien de notre Commune.

J'espère une forte participation de mes concitoyennes et concitoyens à ces élections afin que la représentativité soit respectée. Je vous invite également d'être attentifs au professionnalisme et à la moralité des candidat(e)s afin que les anciens comportements ne redeviennent pas une réalité et que le Conseil Municipal puisse continuer son travail de manière cohérente.

Je vous remercie pour votre attention et dans l'attente de nous revoir lors des votes, je vous souhaite d'excellents moments.

Le Maire

Jean-Louis Felletti

